

FINALITÉS INTERCOMITÉS TERRITORIAUX 2022-2023

TERRITOIRE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



GÉNÉRATION 2008

75 COMITÉ
PARIS

77 COMITÉ
SEINE-ET-MARNE

78 COMITÉ
YVELINES

91 COMITÉ
ESSONNE

92 COMITÉ
HAÜTS-DE-SEINE

93 COMITÉ
SEINE-SAINT-DENIS

94 COMITÉ
VAL-DE-MARNE

95 COMITÉ
VAL-D'OISE

**finalités féminines
de 9h à 14h**

**finalités masculines
de 14h30 à 19h30**

SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2022



MAISON
DU
HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini
94000 Créteil

TL SPORT

Crédit Mutuel
Créteil



INTERCOMITÉS
FFHANDBALL





LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74
5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com



Finalités féminines

9:00	places 7-8		sélection 77 vs sélection 94	
10:20	places 5-6		sélection 91 vs sélection 93	
11:40	places 3-4		sélection 95 vs sélection 75	
13:00	finale		sélection 78 vs sélection 92	

Finalités masculines

14:30	places 7-8		sélection 78 vs sélection 75	
15:50	places 5-6		sélection 77 vs sélection 93	
17:10	places 3-4		sélection 95 vs sélection 92	
18:30	finale		sélection 91 vs sélection 94	

Tous les matches se joueront dans le gymnase n°1.

Hors matches de 9:00 et 14:30, tous les échauffements se feront intégralement dans le gymnase n°2.

L'eau sera fournie par l'organisation.



Taille de ballon

Masculin : taille 2

Féminin : taille 1

Temps de jeu

2 x 25'

Exclusion

2'

Temps mort

1 par période et par équipe

Mi-temps

5'

Limitations règlementaires

- 14 joueurs sur la FdMe
- interdiction du recours à la prise en individuelle stricte sur un(e) joueur(se) adverse
- interdiction du recours au changement attaquant-défenseur systématique

Arbitrage

La division JAJ de la CTA de la ligue IDF désignera 1 binôme de jeunes arbitres officiels pour officier sur chaque rencontre. Les JAJ assureront également les fonctions de secrétaire et chronométrateur.

Règlement en cas de match nul

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, on procédera à l'exécution de jets de 7m


**Rappel du règlement fédéral sur le déroulement de jets de 7 m
(article 3.3.6 du règlement des compétitions)**

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4^e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.



Maison du Handball : 1 rue Daniel-Costantini – 94000 Créteil**Par la route :**

Autoroute A86, Sortie n°23 en direction de Provins/Troyes/Bonneuil – N406, Sortie Valenton Z.A. - Au rond-point, suivre D102.

Par les transports :

Métro Ligne 8 descendre à la station Créteil – Pointe au lac ou Bus n°393 descendre à la station Pointe du Lac.

L'accès du public se fera obligatoirement par l'entrée spectateurs



